



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GREVILLE HAGUE DU 13 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le treize janvier à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf janvier deux mille quatorze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves - Marie BONNISSANT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves-Marie BONNISSANT, Hubert DUBOST, Didier LE BEL, Christelle HELYE, Yves SIMON, Claude WITTEMBERG, Claude TOLMER, Noëlle YVER,

Excusées : Christine CARNET, Catherine JOLY,
Didier LE BEL a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion précédente

1) MAISON MILLET

• **BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2013**

Mr le Maire rend compte au conseil municipal du bilan de la saison touristique de la Maison Millet tant au niveau de la fréquentation qu'au niveau de la vente réalisée en boutique. L'exposition MILLET/VAN GOGH a attiré de nombreux touristes.

Le compte administratif fait apparaître pour l'exercice 2013 un excédent de 3808.22€ auquel s'ajoutera l'excédent cumulé des années précédentes de 15461.71€.

• **PERSONNEL DE LA MAISON MILLET**

Mr le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite au 01/04/2014 de l'agent du Conseil général en charge de la gestion de la Maison Millet.

❖ **EMPLOI PERMANENT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ Conformément à la convention passée avec le Conseil Général dont les termes suivent :

« *L'agent titulaire du conseil général en résidence administrative à la Maison Millet, Mme Nicole Vautier reste personnel du conseil général jusqu'à sa retraite prévue en 2014. En cas de besoin de remplacement de Mme Vautier pendant cette période, le personnel temporaire nécessaire sera financé et recruté par le conseil général.*

Après ce terme, la commune mettra tout en œuvre pour créer et financer un poste équivalent d'agent permanent chargé de gérer le site et d'en assurer l'ouverture avec l'appui du personnel saisonnier.

Dans le cas contraire, une nouvelle négociation entre la commune et le conseil général sera engagée au plus tôt afin de définir les modalités de gestion et d'ouverture du site. »

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les : **LUNDI** de 14 heures à 18 heures

: **MERCREDI** de 9 heures à 12 heures

: **JEUDI** de 14 heures à 18 heures 30

SITE : mairie.greville-hague.fr

- Sachant que les recettes de la commune sont amenées à diminuer notamment du fait d'une part : de la baisse des dotations tant de l'état que de la CCH, et d'autre part : d'une participation plus élevée au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

décide, à l'unanimité de créer un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe, équivalent à 80%, soit 28heures hebdomadaires, à compter du 01/04/2014.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984 n° 84-53 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Adjoint du patrimoine 2ème classe, à temps non complet, 28 heures semaine, à compter du 01/04/2014,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi Adjoint du patrimoine 2ème classe, à temps non complet, 28 heures semaine, à compter du 01/04/2014,

Cet emploi permanent pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3,1°,2°,3°,4°,5°.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint du patrimoine 2ème classe, à temps non complet, 28 heures semaine, à compter du 01/04/2014,

L'organe délibérant, après en avoir délibéré,

Décide : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrit au budget 2014, chapitre 012, article 6411.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 01/04/2014

NOM DE L'AGENT	NATURE DE L'ACTIVITE	LIEU DE L'ACTIVITE	DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	T ou S
ANDRE-PARIS Régine	Attachée	Mairie	16 heures	T
BLANC Catherine	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Salle des fêtes : Clos Millet	4.75 heures 19.25 heures	T
CAILLOT Fabienne	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	Bibliothèque	8 heures	T
CAUVIN Joël	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Territoire communal -Entretien voirie -Entretien bâtiments	35 heures	T
RENET Estelle	Adjoint Administratif 1 ^{ère} Classe en CDD (01/10/2013-30/09/2014)	Mairie	12 heures 30	S

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

LEONARD Christine	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Ménage Mairie Ménage vestiaires Portage de plis Ménage église Maison MILLET Bibliothèque	- 6 heures - 3 heures - 3 heures - 1 heure - 1 heure - 1 heure (16heures)	T
LEROY Samuel	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Territoire communal -Entretien voirie -Entretien bâtiments	35 heures	T
DROCHON David	Animateur Territorial (01/01/2014-31/12/2014)	Espace jeunes et CLSH	35 Heures	S
A pourvoir	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe (01/04/2014-31/03/2015)	Maison MILLET	28 heures	S

Afin que le relais se fasse entre l'agent entrant et l'agent sortant, et que la transition se passe au mieux, le conseil municipal autorise le Maire à recruter un agent en CDD pour la période du 15/02/2014 au 31/03/2014, 28 heures semaine, notamment pour la réalisation de l'état des stocks, la gestion des groupes à venir, la mise en place pour l'ouverture au public des vacances de pâques.

❖ EMPLOI AVENIR

Mr le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de recruter un jeune dans le cadre d'un emploi avenir pour venir seconder l'emploi permanent de la Maison MILLET.

Les emplois avenir, financés à 75% par l'état s'agissant d'un secteur non marchand, sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi et :

- soit sans diplôme ;
- soit titulaires d'un CAP/BEP, et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois. Ils ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi.

Ce recrutement comporte un volet formation qui dans ce cas porterait sur le tourisme et le patrimoine. Cet emploi permettrait une certaine souplesse pour le fonctionnement de la Maison Millet et aurait pour avantage de ne pas recruter d'emploi saisonnier comme cela était le cas précédemment.

Les candidatures sont adressées à la commune via la MEF (Maison de l'Emploi et de la formation) en charge de ces dossiers.

Le conseil municipal, vu de l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir

Article 1 : Décide à l'unanimité la création de un poste en emploi d'avenir :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Accueil des touristes à la Maison Millet (billetterie, boutique)	35 heures	1445.38€

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

Article 2. : Autorise par conséquent, M le Maire : à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif, et à percevoir l'aide de l'Etat, ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en emploi d'avenir.

Article 3. : Dit que les crédits seront inscrits au budget communal.

2) ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) POLE JEUNESSE

Mr le maire informe le conseil municipal des différentes manifestations prévues dans le cadre de l'animation envers la jeunesse pour le 1er semestre 2014 :

- Mise en place d'une activité belotte le mercredi après midi,
- La bourse aux plantes en lien entre David, l'animateur de l'ASLH et Samuel, agent aux espaces verts, prévue en Avril,
- En juin ZIK en scène (fête de la musique des jeunes de l'espace jeunes).

3) INFORMATIONS DIVERSES

➤ **DPU**

Le conseil municipal renonce à son droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée section C n°842 située Chemin des Couture.

➤ **Population** : Chiffre annoncé par l'INSEE, 801 habitants au 01/01/2014

➤ **Logement vacant près de la Mairie** : Hubert DUBOST informe le conseil de travaux d'entretien à réaliser dans le logement situé près de la Mairie avant la remise en location : la commission bâtiment se réunira pour définir les travaux à faire et les devis à solliciter.

➤ **Demande de subvention** : Mr le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention reçue de Axel LAVENU pour sa participation en sa qualité d'étudiante au 4 L TROPHY. Le conseil municipal accueille favorablement sa demande. Le montant alloué sera précisé lors du vote de l'ensemble des subventions qui aura lieu dans le courant du 1er trimestre.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 17/02/2014

Nombre de membres du conseil municipal : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage : 23/01/2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23/01/2014

et publication du 23/01/2014